



**Association Nationale des Étudiants en Médecine de France**

ANEMF c/o FAGE, 79 rue Périer 92120 Montrouge - 01 40 33 70 72

[www.anemf.org](http://www.anemf.org) - [contact@anemf.org](mailto:contact@anemf.org)

Organisation étudiante représentative selon la loi de 1901, le code de l'éducation et le code de la sécurité sociale. Représentée au CNESER et CNOUS. Nommée à la CNEMMOP. Membre de la FAGE et de l'IFMSA.

**FICHE EXPLICATIVE**

**MON ENTREE DANS LES**

**ETUDES DE**

**SANTE**





## 1. Pourquoi remplacer la PACES ?

---

La PACES a été officiellement mise en place en 2010 en fusionnant alors les 1ères années de médecine et de pharmacie principalement. Elle était, dès sa création, destinée à évoluer.

Le constat fait de cette décennie est alarmant. La PACES :

- est source d'un gâchis humain sur le plan psychologique. Le stress des épreuves et la peur récurrente de l'échec ont mené beaucoup de jeunes à des situations de crise, voir de dépression (que les tutorats doivent parfois gérer ou rediriger) ;
- ne permet pas d'acquisition de connaissances réellement utiles avec des maquettes d'enseignements uniquement constituées dans un but sélectif ;
- sélectionne avec des modalités inadaptées et exagérées de QCM ;
- n'accompagne pas dans des parcours de réorientation malgré sa construction qui amène d'office 75% de personnes à se réorienter.
- ...

La PACES n'était pas vouée à rester stable, c'est pourquoi de nombreuses expérimentations ont vu le jour en France.

En Septembre 2018, le Président de la république a annoncé la fin du NC, une promesse de campagne. Assez précipitamment, une réforme de l'entrée dans les études de santé a donc dû se dessiner pour en finir avec le modèle de la PACES.

## 2. Quelle modèle d'entrée choisir ?

### 2.1. Plusieurs modèles ? Mais concrètement, qu'est-ce qui va remplacer la PACES ?

L'idée n'est pas de remplacer la PACES par une seule formation, mais plutôt un ensemble de formations.

Ainsi, plusieurs voies s'offrent à toi :

- Le portail santé si tu es sûr de toi et de ton orientation dans une filière de santé ;
- Les licences à mineures santé si tu hésites entre plusieurs filières.

Ce système est sous la forme majeure-mineure. Il donnera des chances d'accéder aux études de santé selon différents profils

**A déconstruire : la fin du redoublement n'est pas synonyme de fin de la deuxième chance**

Même si le portail santé deviendra une année non redoublable un minimum de 30% des places seront réservées à des étudiants issus de L2 et L3, une deuxième chance est donc assurée. A noter également que les universités auront droit de permettre à titre de dérogation la troisième chance de certains étudiants.

### 2.2. Le portail santé

**A déconstruire : Le Portail Santé n'est pas une nouvelle PACES**

Le Portail Santé est créé comme une année de licence classique avec nécessité de la valider avec 10 de moyenne pour rejoindre une deuxième année de licence (L2).

Sa construction sera faite sous la forme d'une première année de licence. Cependant, cette première année ne conduira pas directement à une deuxième année de licence santé ! Il ne pourra être validable qu'une seule fois (pas de possibilité de redoubler). S'inscrire au portail santé veut dire que l'on veut entrer dans les études de santé (filières MMOP(K)), donc toute inscription au portail est décompté comme une chance (même si on ne valide pas à la fin de l'année) !

La seule différence notable est que c'est une année non-redoublable.

3 choix de sortie sont possibles via cette année de formation :

Validation	Sélection	Direction
Non	Non	Je me réoriente via la procédure Parcoursup
Oui	Non	Je suis accepté dans une L2 en fonction de ma mineure x
Oui	Oui	Je suis accepté dans ma filière MMOP(K)

**A déconstruire : La validation de l'année doit devenir synonyme de réussite et non plus un résultat d'échec de sélection**

En effet, l'objectif de la réforme est de favoriser la poursuite dans le cursus si l'étudiant n'est pas sélectionné.

Au niveau du contenu, le Portail Santé sera différent de la PACES. Selon les universités, les modalités d'évaluation et les maquettes d'enseignement devraient être retravaillées. Par contre, toutes auront l'obligation de proposer un module d'anglais ainsi qu'un module de découverte des métiers de la santé.

Attention : l'inscription au portail santé décompte une chance directement, pas de délai possible. (On se répète mais c'est important mine de rien !)

## 2.3. Les licences à mineure santé

Les licences à mineure santé représentent la vraie nouveauté de la réforme. Elles permettent l'accès aux études de santé : pour certaines dès la première année, pour d'autres à partir de L2 ou L3.

De nouveau, on retrouve un cursus sous une forme majeure X / mineure santé. Cette mineure santé compte, a minima, pour 10 ECTS (donc ça peut être plus). Cette mineure peut être intégrée ou pas au cursus de l'étudiant (les 60 ECTS à valider peuvent inclure la mineure ou non)

Pour prétendre aux épreuves de sélection, il sera nécessaire de valider son année (c'est à dire engranger 60 ECTS), de valider également la mineure santé et de ne pas avoir réalisé plus d'une tentative (excepté dérogation) que ce soit via la PACES, ou via le nouveau système de sélection.

**A déconstruire : les licences à mineure santé ne sont pas des voies par défaut.**

Les licences à mineure santé sont une opportunité pour les étudiants souhaitant s'engager dans une formation sans perdre la chance d'intégrer les filières de santé. Elle favorise donc des profils polyvalents.

Si j'hésite entre deux filières : cette voie est pour moi !

Attention ! Un concours = une filière. Définition au local du nombre maximum de concours pour lesquels postuler.

Se renseigner sur la possibilité de présenter un concours en fonction de la majeure choisie. En effet, toutes les filières de santé ne seront pas accessibles après toutes les licences à mineure santé !

## 3. Le numerus clausus est supprimé mais du coup, qu'est-ce qui le remplace ?

**A déconstruire : La fin du Numerus Clausus ne signifie pas la fin de la sélection.**

Contrairement à une idée reçue, cette réforme n'est en aucun cas liée à la fin d'une régulation du nombre de professionnels de santé. La réforme n'a donc pas pour objectif de régler les problèmes "de déserts médicaux" par une augmentation exponentielle du nombre de professionnels formés, comme on l'entend souvent.

Par contre, de nouvelles capacités d'accueil seront mises en place. Celles-ci seront plus finement régulées qu'auparavant avec une concertation entre ARS (agences régionales de santé) et universités se basant sur les capacités d'accueil en stage et à la faculté.

Un contrôle national de ces capacités d'accueil et des objectifs seront renouvelés nationalement tous les 5 ans.

Ce qu'il faut retenir, c'est que le nombre de places n'augmentera pas soudainement à 1500 places par promo. Par contre, une sélection se fera toujours. Mais, à la différence de la PACES, si tu n'es pas pris, ce ne sera pas parce que tu auras été derrière le dernier pris, mais parce que ton dossier n'aura pas été retenu.

Ainsi ton objectif ne sera plus réellement d'être meilleur que les autres, mais bien de faire ton maximum pour avoir le meilleur dossier possible.

Au sein de chaque université, les voies d'entrée auront leur propre quota dépendant de la politique d'accueil des établissements. Dans tous les cas, ce quota pour une voie de formation ne pourra pas dépasser les 65%.

- Au moins une voie d'entrée sera permise dès la première année (via des L1, Portail Santé ou les deux)
- Au moins une voie d'entrée sera permise dès la deuxième année (via des L2 puis L3).

La diversité des voies d'entrée dépendra de chaque université.

## 4. Et la sélection, elle se passe comment ?

Après avoir proposé ton dossier de candidature au cours de l'année (ou automatiquement si tu entres dans le Portail Santé), tu passeras par deux phases distinctes :

### 4.1. Phase d'admissibilité

La phase d'admissibilité correspond à la constitution d'un premier classement basé sur le dossier universitaire. L'université peut ainsi choisir les notes prises en compte pour constituer ce premier classement.

Ce premier classement déterminera également une certaine proportion de "grands admissibles". Les grands admissibles représentent un quota d'étudiants qui, de par l'excellence de leurs dossiers, seront directement admis en MMOP sans passer par les épreuves d'admission. Ces étudiants ne peuvent pas représenter plus de 50% des admis.

### 4.2. Phase d'admission

Elle sera composée (indépendamment de tes partiels) d'épreuves orales et écrites sur des compétences transversales (qui ne dépendent pas de ton parcours antérieur).

Un jury aura pour mission d'évaluer les résultats de chacun et d'établir un second classement tenant compte de ces épreuves, auxquelles s'ajoutera le dossier universitaire.

Renseigne-toi auprès ton université, ta faculté ou ton tutorat pour connaître les modalités des épreuves dans le détail !

Donc pour résumer :

Phase d'admissibilité	Evaluation du dossier académique	1er classement	Détermine 50% des étudiants admis => les grands admissibles
Phase d'admission	Evaluation du dossier académique + Epreuves transversales - Orales (au moins 50%) - Ecrites (différentes formes)	2ème classement	Détermine les autres 50% à partir des épreuves.



## 5. Comment déterminer mon projet d'orientation ?

A 18 ans, on ne sait pas forcément ce qui nous plaira toute notre vie (et c'est bien normal). Cependant, pour ce qui concerne les études de santé, tu auras toujours deux chances pour toute ta vie pour tenter les études de santé.

- Si tu es sûr de toi : choisis le portail santé (mais choisis bien ta mineure qui l'accompagnera, si jamais tu devais te réorienter au bout de cette année)
- Si tu n'es pas encore sûr que la santé soit ta voie de prédilection : choisis une licence avec une mineure santé pour avoir un peu plus de temps et te garder une porte de sortie, mais choisis la bien en fonction de tes centres d'intérêt tout de même (il ne s'agirait pas de s'ennuyer pendant un an).

Enfin, garde à l'esprit que tu as le droit à l'erreur. L'orientation c'est compliqué, ça évolue tout au long de la vie !

### **A deconstruire : on ne réussira pas forcément mieux avec un profil scientifique**

La pluralité des voies d'accès aux études de santé doit permettre à différents profils de s'exprimer. Ainsi il n'est plus désormais nécessaire de sortir d'un bac S spécialité SVT pour réussir dans les études de santé (de toute façon ça n'existe plus).

## 6. Questions diverses

### **Quelle spécialité je choisis au lycée ?**

Depuis la réforme du lycée, les traditionnels bacs S, L et ES sont remplacés par une offre à la carte de spécialités.

L'idée à retenir est qu'il faut réussir son bac pour entrer à l'université ! Alors choisis ce qui te permettra de le réussir le mieux possible en t'éclatant (car l'école ça ne doit pas être que des contraintes).

Non en vrai ça dépend des attendus parcoursup de l'université, des licences qui accepteront la mineure santé donc à se renseigner auprès de l'université.

### **Mais sans redoublement, je n'ai plus deux chances ?**

Bien que le redoublement soit interdit en Portail Santé une deuxième chance existera en L2 ou L3 à partir du moment où tu valideras ton année comme indiqué plus haut.

### **La prépa ?**

Il faut éviter de se reposer sur leurs informations étant donné qu'elles ont un objectif avant tout lucratif. De plus elles reposent sur des sources beaucoup moins solides que les facultés ou les tutorats.





Il y a peu de chance pour qu'elles se soient adaptées parfaitement à la réforme, donc, encore une fois, la prudence est de mise.

## **La pré-PACES du coup ?**

La pré-PACES a toujours été une mauvaise idée ! Cela ne change pas avec le nouveau système. en effet pour les mêmes raisons qui mènent à éviter la prépa, personne n'a de recul objectif sur la réforme et s'inscrire dans l'enseignement supérieur reste le meilleur moyen de ne pas stagner dans ses études.

De plus, si tu te poses la question de prendre cette pré-PACES (qui prendra un autre nom avec la réforme) en même temps que ta terminale, le problème du contenu demeurera. Sans recul réel sur la réforme, la prépa ne pourra pas te proposer quoique ce soit d'efficace et tu perdras du temps que tu aurais pu passer à te reposer, réviser pour ton bac... Et c'est bien dommage !

## **Et si je sais pas quoi faire après le portail ?**

Si tu ne sais pas quoi faire, poses-toi peut-être la question globale de ton orientation. Le Portail Santé n'est pas une année initialement faite pour travailler son projet d'orientation même si des modules devraient être mis en place.

De nombreux métiers autour de la santé existent : que ce soit dans le paramédical dans les sciences du vivant, dans l'enseignement, dans la recherche... Prends le temps de faire des recherches pour t'assurer que tu ne passes pas à côté du job de tes rêves avant de te lancer dans une année telle que le portail santé !

## **Mais du coup, je suis obligé de valider mon année pour avoir ma deuxième chance ?**

Oui ! Contrairement au redoublement en PACES qui était permis par un certain contingent au delà du NC, l'accès à la deuxième chance sera dans ce nouveau système accessible à conditionner de valider ses deux semestres (son année). Comme dans toute année de licence la validation est soumise à la moyenne de 10/20. Différentes modalités de compensation peuvent exister selon les universités et selon les formations.

## **Ouah c'est plus compliqué que maintenant en fait !**

Heureusement non ! Un des objectifs de la réforme est de faire une distinction nette entre le processus de validation de l'année et celui de sélection pure. Ainsi les enseignements ne seront plus d'une difficulté aussi grande et les examens favoriseront la réussite de chacun si tant est qu'il travaille (à voir cependant en fonction des universités).

## **Mais du coup, je suis obligé de prendre une mineure autre dans le portail santé ?**

Oui, c'est une condition sine qua non. Cette mineure autre ne représente pas seulement une voie d'orientation anticipée, elle existe également pour te permettre de suivre des enseignements d'ouverture qui te donneront une sensibilité nouvelle dans ta future formation de santé. Choisis-la donc avec soin.



**Mais si je suis sur et que je veux à tout prix faire médecine, je suis obligé de faire une matière qui me soule à côté ?**

Oui comme ça pas besoin de te conseiller de faire un plan B, tu as l'obligation de t'y préparer.

Si tu n'as aucun doute (mais alors vraiment aucun), vois cet enseignement comme un plus pour colorer ton parcours et te donner plus de compétences dans ta future profession.

**Mais comment je peux réussir en médecine si j'ai juste une mineure santé avant ?**

L'objectif de cette mineure est de reprendre les enseignements de base pour te permettre d'accéder aux filières de santé. Elle est sensée te mettre en capacité pour entrer dans les filières de santé sereinement.

**Alors on sélectionnera sur la mineure ? Si je comprends bien...**

Cela serait illogique, eu égard de la nécessité de filtrer des profils divers. Cependant les responsables pédagogiques et les jurys garderont la possibilité de sélectionner sur les parties ou l'ensemble des enseignements qu'ils considèrent pertinents.

**Et pour la filière kiné ?**

Comme pour la PACES, il est probable que l'entrée des études en kinésithérapie soit réglementée juste après celle des autres filières MMOP. On peut donc s'attendre à ce que les voies d'entrées permettant l'accès aux études de kinésithérapie soient mises en place comme les autres dès la rentrée 2020, mais pas de certitude pour l'instant.

**Le premier classement sera fait comment ? Non parce qu'il y a une différence entre une première année de philo et le portail santé par exemple !**

Les classements seront différenciés selon les quotas les modalités exactes de regroupements des classements seront travaillées par les universités et pourront être différentes dans chacune d'entre-elles. Là encore, tu devras te renseigner directement auprès de l'université ou de ton tutorat d'ici quelques mois pour des informations plus précises.



## 7. Conclusion

Cette fiche est loin d'être exhaustive, et surtout n'est pas figée dans le temps.

Toute remarque est bonne à prendre afin d'améliorer, cibler les questions manquantes et l'améliorer au fil du temps. Alors n'hésite pas à nous faire parvenir les questions de lycéens qui t'ont fait hésiter, ou qui te paraissent intéressantes à ajouter.

De plus, un certain nombre d'informations se feront plus précises dans les semaines à venir. Dans le doute n'hésites pas à nous contacter.

**Pauline Sansonnet,**  
**Vice-Présidente chargée de la pédagogie et des tutorats (06 34 67 18 65)**

**Maxime Tournier,**  
**Vice-Président chargé de l'Enseignement Supérieur (07 77 83 49 23)**